

Moyens de mise en œuvre du projet éducatif – Pièges et reformulations possibles

Analyse du milieu 10 % des élèves de 6^e année ont déjà redoublé et entrent au secondaire à 13 ans	
Moyens	Explications et reformulations possibles
Dépistage des difficultés de lecture et d'écriture et intervention rapide	<p>L'enseignante ou l'enseignant est le premier intervenant, mais l'ensemble du dépistage et de l'intervention ne repose pas sur ses seules épaules. Les services professionnels doivent aussi être suffisants pour répondre au besoin. On peut ajouter un moyen pour souligner l'importance d'avoir de tels services. Le personnel pourrait aussi envisager des façons de faire pour faciliter le partage des responsabilités et répondre encore plus efficacement aux besoins des élèves.</p> <p>Reformulation possible : Dépistage des difficultés de lecture et d'écriture et intervention rapide avec le soutien du personnel nécessaire.</p>
Augmentation des services en orthopédagogie au 1 ^{er} cycle	<p>Il s'agit d'un bon moyen, mais cette augmentation ne doit pas se faire au détriment des autres cycles.</p> <p>Reformulation possible : Bonification des services en orthopédagogie au 1^{er} cycle du primaire.</p>
Formation sur le modèle d'intervention « Réponse à l'intervention » (RAI) pour tout le personnel enseignant	<p>Cela peut s'avérer pertinent dans le cas où il s'agit d'une nouveauté pour le personnel enseignant et que le besoin de formation à cet égard a été bien identifié (en vertu de l'article 96.20 de la LIP). Cela pourrait aussi être pertinent pour des enseignantes ou enseignants qui ressentent le besoin de se perfectionner, ou encore, pour ceux qui se joignent à l'équipe-école en cours de route. Toutefois, cet exemple sous-entend une obligation de formation pour tout le personnel enseignant. La formation doit répondre d'abord à un besoin et, par conséquent, ne doit pas être imposée.</p> <p>Reformulation possible : Offre de formation sur le modèle d'intervention RAI en fonction des besoins exprimés par le personnel enseignant.</p>
Intensifier les mesures de remédiation auprès des élèves qui sont en échec en lecture et en écriture	<p>C'est un moyen qui repose uniquement sur les épaules des enseignantes et enseignants. En 6^e année, le retard risque d'être trop important pour être résorbé par des mesures de remédiation. Des mesures de rééducation intensive peuvent faire une réelle différence et solidifier les bases en vue de l'entrée au secondaire. Les mesures de rééducation sont des interventions qui relèvent des personnels enseignants orthopédagogues et professionnels.</p> <p>Reformulation possible : Donner accès à de la rééducation intensive en lecture et en écriture pour les élèves de 6^e année qui sont en échec en français en 5^e année du primaire.</p>
Utilisation d'un code de correction commun pour tous les élèves de l'école	<p>Ce moyen peut empiéter sur l'autonomie professionnelle individuelle si cela est imposé et que cela n'a pas fait l'objet d'un consensus.</p> <p>Reformulation possible : Mise en place de moyens communs pour travailler les difficultés en écriture par exemple, utilisation d'un code de correction uniforme, cahier de correction commun, grammaire-école, etc.</p>

Analyse du milieu	
50 % des garçons qui sont en échec en français ou en mathématiques s'absentent de l'école plus de 10 jours par année	
Moyens	Explications et reformulations possibles
Affectation d'une technicienne ou d'un technicien en travail social au suivi des garçons qui démontrent des problèmes d'absentéisme	<p>Bien que ce moyen mette en évidence le partage de la responsabilité de la réussite au sein de l'établissement, le choix de la ressource spécialisée devrait se faire en fonction des besoins des élèves.</p> <p>Reformulation possible : Affectation d'un membre du personnel de soutien ou professionnel au suivi des garçons qui démontrent des problèmes d'absentéisme et de leur famille (ex. : technicienne ou technicien en travail social).</p>
Communication hebdomadaire avec les parents de ces élèves	<p>La communication avec les parents est certes essentielle, tout comme la régularité de cette communication. Cependant, le fait d'inscrire que celle-ci doit se faire sur une base hebdomadaire vient créer une obligation qui peut être difficile à respecter et qui, dans certains cas, peut se révéler superflue. De plus, cette obligation outrepassé les dispositions du régime pédagogique concernant les communications aux parents qui prévoient déjà une communication mensuelle pour les élèves éprouvant des difficultés d'apprentissage ou de comportement (art. 29.2).</p> <p>Reformulation possible : Communication mensuelle avec les parents de ces élèves et communication supplémentaire selon les besoins.</p>
Offre d'activités parascolaires variées pour soutenir la motivation et la socialisation des élèves (sportives, artistiques, scientifiques, etc.)	<p>Ce moyen préserve le temps d'enseignement des objectifs et des contenus des programmes d'études obligatoires. Cependant, il peut créer une obligation à travailler au-delà de l'amplitude habituelle à du personnel qui n'est pas intéressé à le faire.</p> <p>Reformulation possible : Dans la mesure des ressources disponibles et du personnel intéressé, offrir des activités parascolaires variées pour soutenir la motivation et la socialisation des élèves (sportives, artistiques, scientifiques, etc.).</p>
Recours à l'enseignement explicite	<p>Cet exemple impose une méthode pédagogique à tout le personnel, sans tenir compte des élèves et du contexte d'enseignement. Par ailleurs, cela empiète sur l'autonomie professionnelle individuelle des enseignantes et enseignants et sur leur droit de choisir les modalités d'intervention pédagogique en vertu de l'article 19 de la Loi sur l'instruction publique.</p> <p>Reformulation possible : Recours à une variété d'approches et de méthodes pédagogiques en fonction des besoins des élèves, notamment l'enseignement explicite.</p>
Participation à deux formations par année sur la différenciation pédagogique	<p>Tel que formulé, ce moyen contraint le personnel enseignant à un nombre précis de formations sur un sujet spécifique, ce qui laisse peu de marge de manœuvre pour l'offre d'autres formations au cours de l'année pour répondre à d'autres besoins. De plus, cela fait en sorte de privilégier ce thème de formation au détriment d'autres formations qui pourraient s'avérer plus pertinentes en lien avec les besoins de formation exprimés par les enseignantes et enseignants.</p> <p>Reformulation possible : Offre de formation sur la différenciation pédagogique pour les enseignantes et enseignants qui souhaitent se perfectionner sur ce sujet.</p>